



Nombre de membres en exercice : 8	Séance du mardi 22 janvier 2019 L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux janvier à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 18 janvier 2019, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Présents : 7	
Votants : 7	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Marie-Thérèse LESTAGE, Mayder MARAN, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ Excusés : Jérôme PANCHE Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance.

Agents communaux

Monsieur le Maire précise que l'activité de la Mairie est en augmentation permanente, en lien avec l'augmentation du nombre d'habitants et des diverses activités de la commune.

Afin de pallier le manque de temps pour mener à bien l'ensemble des tâches, Monsieur le Maire a échangé avec la secrétaire en lui demandant s'il lui était possible de faire des heures complémentaires (aux 29 heures hebdomadaires actuelles). Sa réponse fut négative puisqu'elle travaille également pour le compte d'autres collectivités jusqu'à fin février.

Il propose donc de procéder au recrutement d'une personne qui cherche actuellement un emploi et qui a déjà effectué un stage à la Mairie de Gornac. Cette personne sera donc recrutée du 24 janvier 2019 au 24 mars 2019 pour une durée hebdomadaire de 14 heures.

délibération - création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

Considérant qu'en raison de l'accroissement temporaire d'activité, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 14 heures dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- ✓ *la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 14 heures ;*
- ✓ *l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;*

- ✓ *les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 24 janvier 2019.*

Le Maire,

- ✓ *accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*
- ✓ *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

*Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0*

Domaine public

Mise à disposition du domaine public - marché mensuel - les agités du local

Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas encore les éléments concernant la création de l'association des producteurs du marché local de Gornac. Ce point sera donc traité lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement le dépôt de pain se fait à la station-service avec le pain du paysan-boulangier de Frontenac. Il précise que les propriétaires de la station-service sont clients chez ce producteur et qu'ils ont convenu de ce dépôt ensemble. Tout ceci est provisoire dans l'attente de la distribution dans le tiers-lieu.

Monsieur le Maire rappelle que ceci aurait pu se faire à l'épicerie de Gornac. Il précise qu'il avait déjà mis en relation des producteurs, notamment de farines et lentilles, avec l'épicière mais tout ceci sans aucune suite.

Le conseil municipal attache toujours autant d'importance à l'épicerie.

Mayder MARAN indique qu'il est dommage que les producteurs locaux et l'épicière ne trouvent pas d'accord pour que ces produits locaux soient en vente à Gornac. Elle trouve qu'un partenariat serait tout à fait bénéfique à l'épicerie.

Développement économique et patrimoine

Création du Tiers Lieux - Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération de principe avait été adoptée lors de la précédente réunion. Cette nouvelle délibération indique le plan de financement en fonction des diverses estimations.

délibération - demande de DETR - projet de tiers lieux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux différentes réunions et réflexions du conseil municipal concernant les travaux du Tiers Lieux il serait opportun de faire une demande de subvention.

Selon l'estimation, le montant des travaux TTC est de 100 252.80€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- ✓ accepte le plan de financement proposé*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier dans le cadre de la DETR pour ce projet.*

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Véhicule communal

Vente de l'ancien Kangoo

Deux offres ont été faites à la Mairie.

La première est d'un montant de 500.00€.

La seconde est d'un montant de 700.00€, prenant à sa charge le cout lié au contrôle technique et les réparations qui risquent d'en découler.

Comme la seconde offre a été faite par Laurence LEROY, entrepreneuse et membre du conseil municipal, elle quitte la salle.

Vente de l'ancien Kangoo

Suite aux différentes offres, Monsieur le Maire propose aux membres présents de vendre l'ancien utilitaire de la commune de Gornac à l'entreprise « Gornac multiservices ».

Le conseil municipal décide de retenir la seconde offre, (soit la plus offrante) à l'entreprise « Gornac multiservices ».

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Tiers lieux - avancement du projet

Dans le cadre de la réalisation du projet de Tiers Lieux. Jean-Yves ROSSIGNOL, habitant de la commune de Ruch, propose d'animer le lien via des réunions concernant le contenu du tiers-lieu avec les futurs utilisateurs et tous ceux qui souhaitent y participer. Monsieur le Maire trouve qu'il est intéressant qu'une personne non Gornacaise anime cette réunion. Le conseil municipal est d'accord pour cette expérience.

Tiers lieux - animation du lieu

Monsieur le Maire indique qu'il serait peut-être judicieux de rencontrer Sophie ATTARD, apicultrice et membre de l'association « les agités du local », pour écouter ce qu'elle pourrait apporter à cet espace. Les présents sont favorables à cette démarche. L'ensemble du conseil municipal est donc convié à rencontrer cette personne le 4 février 2019 à 14h à la Mairie.

De plus, il propose d'allouer des heures complémentaires à la secrétaire de mairie pour gérer ce sujet, notamment le dossier à déposer aux services de la Région Nouvelle Aquitaine à partir de début mars 2019.

Tiers lieux - financement du projet

La subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pourrait être de 40%, les dépenses éligibles seraient l'aménagement de l'espace et le mobilier. La création de ce dossier de demande de subvention va prendre beaucoup de temps. Le temps de travail peut également être éligible à cette subvention.

Véhicule communal - marquage du véhicule

Monsieur le Maire présente les différentes possibilités de marquage du nouveau véhicule communal. Après échanges, le choix se porte sur la version n°3 en ajoutant un marquage sur le capot.

Assurances - comparatifs

Monsieur le Maire dit qu'il a mis en concurrence les assurances. La SMACL propose un contrat à 2 553.63€ et Groupama à 2 898.60€. Après négociation, Groupama, assureur actuel de la collectivité, formule une offre à 2 677.00€ avec des garanties supérieures.

Monsieur le Maire indique donc qu'il va signer cette offre et qu'il est possible de résilier le contrat tous les ans avec un préavis de 2 mois.

Visite du centre de secours à Sauveterre de Guyenne

Monsieur le Maire dit qu'une visite du centre de secours des pompiers de Sauveterre de Guyenne est possible, si des personnes sont intéressées, elles doivent se faire connaître.

Démission D. Briffaut

Monsieur le Maire indique que la démission de Dominique BRIFFAUT au conseil municipal a été reçue en Mairie.

Chemin de randonnée

Une démarche est en cours avec Le Département, des groupes de marcheurs et Entre-Deux-Mers Tourisme. Après suppression d'un certain nombre de tracés sur le secteur de l'Entre-Deux-Mers, une seule boucle passera par Gornac. Monsieur le Maire présente le tracé suite aux échanges en cours.

La séance levée à 23h00.

LAMOUREUX Pierre Didier	
LESTAGE Marie-Thérèse	
MARAN Mayder	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	